



Assemblée des délégués de l'Association de communes Mobul
(Bulle – Morlon – Le Pâquier – Riaz – Vuadens)

**SÉANCE DU JEUDI 6 SEPTEMBRE 2012
DE 07H15 À 07H30, AU DÉPARTEMENT TECHNIQUE DE LA
VILLE DE BULLE, À LA TOUR-DE-TRÊME**

PROCES-VERBAL N° 2012/02

Présents :

- M. Patrice BORCARD, Président, Préfet de la Gruyère
 - M. Christian ROSSAT, Vice-Président et Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Vuadens
 - Mme Antoinette BADOUD, Vice-Présidente du Comité de direction, Syndique du Pâquier
 - M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction, Syndic de Morlon
 - M. François CHARRIERE, Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Riaz
 - M. Yves SUDAN, Président du Comité de direction, Conseiller communal de Bulle
 - M. Stéphane SCHWAB, délégué de la Commune de Riaz, Conseiller communal de Riaz
 - Mme Sylvie MAGNE, Déléguée de la Commune de Bulle, Conseillère communale
 - M. Pierre PYTHOUD, Délégué de la Commune de Bulle, Conseiller communal
 - M. Patrick AUDEMARS, Délégué de la Commune de Morlon, Conseiller communal
 - M. Jean-Luc ROMANENS, Délégué de la Commune du Pâquier, Conseiller communal
 - M. Daniel TERCIER, Délégué de la Commune de Vuadens, Syndic
 - M. Paul-Henri DONZALLAZ, Délégué de la Commune de Vuadens, Conseiller Communal
 - M. Grégoire CANTIN, DAEC, Coordinateur des agglomérations
-
- M. Jean HOHL, Ingénieur de Ville, Commune de Bulle
 - Mme Anne-Marie GUINNARD, Secrétaire, Commune de Bulle

Excusés :

- Mme Jasmine MONTEL-CAMBOU, Service de la mobilité
- M. Hans GYGAX, Service de l'environnement
- M. Simon RICHOZ, Service des constructions et de l'aménagement

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|---|
| 1. Salutations et contrôle des présences | 2 |
| 2. Modification des statuts | 2 |

1. Salutations et contrôle des présences

M. le Préfet ouvre la séance, il souhaite la cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes et les remercie d'avoir répondu à la convocation qui leur a été adressée.

Délégués présents :

M. Yves SUDAN, Conseiller communal de Bulle
M. Pierre Pythoud, Conseiller communal de Bulle (3 voix)
Mme Sylvie MAGNE, Conseillère communale de Bulle (3 voix)

M. Pascal LAUBER, Syndic de Morlon,
M. Patrick AUDEMARS, Conseiller communal de Morlon (1 voix)

Mme Antoinette BADOUD, Syndique du Pâquier
M. Jean-Luc ROMANENS, Conseiller communal du Pâquier (1 voix)

M. Christian ROSSAT, Conseiller communal de Vuadens
M. Daniel TERCIER, Syndic de Vuadens (1 voix)
M. Paul-Henri DONZALLAZ, Conseiller communal de Vuadens (1 voix)

M. Stéphane SCHWAB, Conseiller communal de Riaz (2 voix)
M. François CHARRIERE, Conseiller communal de Riaz

M. le Préfet note que toutes les communes sont représentées dans le cadre de cette Assemblée des délégués. Il demande si la convocation et l'ordre du jour de cette séance suscitent des remarques ou des questions.

L'Assemblée des délégués approuve à l'unanimité des membres présents l'ordre du jour.

2. Modification des statuts

M. le Préfet donne la parole à M. Sudan, Président du Comité de Direction de Mobul, afin de présenter et expliquer la nouvelle clé de répartition telle que proposée.

En préambule **M. Sudan** présente le tableau, en annexe, de projection de répartition des coûts 2013. Il explique que le montant du coût des prestations des TPF est en augmentation étant donné que nous avons dû mettre en place, pour 2013, la ligne 3 qui va desservir la zone Planchy. Le planning prévoyait cette nouvelle ligne pour décembre 2013 mais la mise en place du RER sud a

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|---|
| 1. Salutations et contrôle des présences | 2 |
| 2. Modification des statuts | 2 |

1. Salutations et contrôle des présences

M. le Préfet ouvre la séance, il souhaite la cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes et les remercie d'avoir répondu à la convocation qui leur a été adressée.

Délégués présents :

M. Yves SUDAN, Conseiller communal de Bulle
M. Pierre Pythoud, Conseiller communal de Bulle (3 voix)
Mme Sylvie MAGNE, Conseillère communale de Bulle (3 voix)

M. Pascal LAUBER, Syndic de Morlon,
M. Patrick AUDEMARS, Conseiller communal de Morlon (1 voix)

Mme Antoinette BADOUD, Syndique du Pâquier
M. Jean-Luc ROMANENS, Conseiller communal du Pâquier (1 voix)

M. Christian ROSSAT, Conseiller communal de Vuadens
M. Daniel TERCIER, Syndic de Vuadens (1 voix)
M. Paul-Henri DONZALLAZ, Conseiller communal de Vuadens (1 voix)

M. Stéphane SCHWAB, Conseiller communal de Riaz (1 voix)
M. François CHARRIERE, Conseiller communal de Riaz (1 voix)

M. le Préfet note que toutes les communes sont représentées dans le cadre de cette Assemblée des délégués. Il demande si la convocation et l'ordre du jour de cette séance suscitent des remarques ou des questions.

L'Assemblée des délégués approuve à l'unanimité des membres présents l'ordre du jour.

2. Modification des statuts

M. le Préfet donne la parole à M. Sudan, Président du Comité de Direction de Mobul, afin de présenter et expliquer la nouvelle clé de répartition telle que proposée.

En préambule **M. Sudan** présente le tableau, en annexe, de projection de répartition des coûts 2013. Il explique que le montant du coût des prestations des TPF est en augmentation étant donné que nous avons dû mettre en place, pour 2013, la ligne 3 qui va desservir la zone Planchy. Le planning prévoyait cette nouvelle ligne pour décembre 2013 mais la mise en place du RER sud a

pour conséquence la suppression l'arrêt de Planchy raison par laquelle il s'est avéré nécessaire d'accélérer l'ouverture de la ligne 3.

Ce tableau est une comparaison de la répartition des coûts entre la clé actuelle et la nouvelle clé soumise à approbation ce jour. Il démontre que l'utilisation de la nouvelle clé ne représente pratiquement pas de changements de répartition de charge pour les communes.

La modification de la clé de répartition a déjà été acceptée par toutes les associations du district et découle d'un compromis. Une réflexion a été faite au sein du Comité de Direction de Mobul quant à l'utilisation d'une clé de répartition unique par district. La simplification de fonctionnement qu'apporte une seule clé de répartition par district ainsi que le résultat des tests effectués pour calculer les incidences sur les répartitions communales ont incité le Comité de Direction à accepter cette nouvelle clé de répartition.

De ce fait, nous vous présentons le nouveau texte des statuts :

Répartitions des frais **Art. 15¹**

¹ La participation de chaque membre aux charges définies à l'article 14 est fixée de la manière suivante :

- a) Pour les frais financiers liés aux investissements relatifs au réseau de transports publics et pour les frais d'exploitation du réseau de transports publics, en francs par habitant à raison de 25 % au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75 % au prorata de la population dite légale, pondérée par l'indice du potentiel fiscal. Si une commune n'est pas desservie par le réseau de transports publics de Mobul (pas d'arrêts sur son territoire), elle ne participe pas au financement des investissements et des frais de fonctionnement dudit réseau. Dans le cas où la qualité de la desserte change sensiblement, la clé de répartition doit être revue et les statuts modifiés.
- b) Pour les autres investissements, y compris les études y relatives, la contribution est calculée pour 80 % à charge de la ou des commune(s) où les travaux sont exécutés ou pour laquelle/lesquelles ils sont réalisés et pour 20 % en francs par habitant à raison de 25 % au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75 % de la population dite légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal
- c) Pour les frais d'études générales (planification) et d'administration, en francs par habitant à raison de 25 % au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75 % de la population dite légale, pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

² Les données utilisées pour la répartition des charges sont celles qui sont disponibles le 1^{er} janvier de l'année de calcul.

¹ Nouvelle teneur de l'article 15 selon décision de l'Assemblée des délégués du 6 septembre 2012 avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

M. le Préfet précise que ces nouveaux statuts entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Il demande s'il y a des questions ou des remarques quant au texte proposé. Cela n'est pas le cas.

L'Assemblée des délégués accepte, à l'unanimité, les nouveaux statuts qui lui sont proposés et qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

M. le Préfet demande si il y d'autres questions.

M. Charrière demande si ces nouveaux statuts doivent être acceptés par les assemblées communales.

Après discussion **M. Le Préfet** conclut que cela découle de la loi sur les communes et qu'à priori cela doit être le cas. Il demande que cet élément soit contrôlé et qu'une réponse soit donnée aux communes.

Le Préfet remercie les membres présents d'avoir assister à cette Assemblée des délégués et lève la séance à 07h30.

Bulle, le 17 septembre 2012.

La Secrétaire
Anne Marie GUINNARD



Le Président
Patrice BORCARD, Préfet



Distribution :

- M. Patrice BORCARD, Président, Préfet de la Gruyère
- M. Christian ROSSAT, Vice-Président de l'Assemblée des délégués et membre du Comité de direction, Conseiller communal de Vuadens

- M. Yves SUDAN, Président du Comité de direction, Conseiller communal de Bulle
- Mme Antoinette BADOUD, Vice-présidente du Comité de direction, Syndique du Pâquier
- M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction, Syndic de Morlon
- M. François CHARRIERE, Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Riaz

- M. Yves GRANDJEAN, Délégué, Conseiller communal de Bulle
- Mme Sylvie MAGNE, Déléguée, Conseillère communale de Bulle
- M. Pierre Pythoud, Délégué, Conseiller communale de Bulle
- M. Patrick AUDEMARS, Délégué, Conseiller communal de Morlon
- M. Jean-Luc ROMANENS, Délégué, Conseiller communale du Pâquier
- M. Daniel TERCIER, Délégué, Syndic de Vuadens
- M. Paul-Henri DONZALLAZ, Délégué, Conseiller communal de Vuadens
- M. Stéphane SCHWAB, Délégué, Conseiller communal de Riaz

- M. Jean HOHL, Ingénieur de Ville de la Commune de Bulle

- M. Grégoire CANTIN, DAEC, Coordinateur de la politique des agglomérations
- Mme Jasmine MONTEL-CAMBOU, Service de la mobilité
- M. Simon RICHOSZ, Service des constructions et de l'aménagement
- M. Hans GYGAX, Service de l'environnement

- Secrétariat communal de Bulle
- Secrétariat communal de Morlon
- Secrétariat communal du Pâquier
- Secrétariat communal de Riaz
- Secrétariat communal de Vuadens

Mobul, répartition 2013

du transport

Ligne 1 et 2

Ligne 3

Montant à répartir 2012

Montant à répartir 2013

| Coût total | Part cantonale | Part Mobul |
|--------------|----------------|------------|
| 1'953'906.00 | 1'172'343.60 | 884'479.60 |
| 257'293.00 | 154'375.80 | 102'917.20 |
| 2'211'199.00 | 1'326'719.40 | 987'396.80 |

| Commune | Habitant | Participation 2013 100% population ICF | | Participations 2013 population 25 % + IPF 75 % | |
|------------|----------|---|--------------|---|--------------|
| | | Total | Par habitant | Total | Par habitant |
| Bulle | 18'947 | 825'103.30 | 43.55 | 823'080.93 | 43.44 |
| Morlon | 590 | 21'273.06 | 36.06 | 20'912.37 | 35.44 |
| Le Pâquier | 0 | - | - | - | - |
| Riaz | 2'153 | 77'735.21 | 36.11 | 79'339.37 | 36.85 |
| Vuadens | 1'982 | 63'285.24 | 31.93 | 64'064.13 | 32.32 |
| | 23'672 | 987'396.80 | | 987'396.80 | |